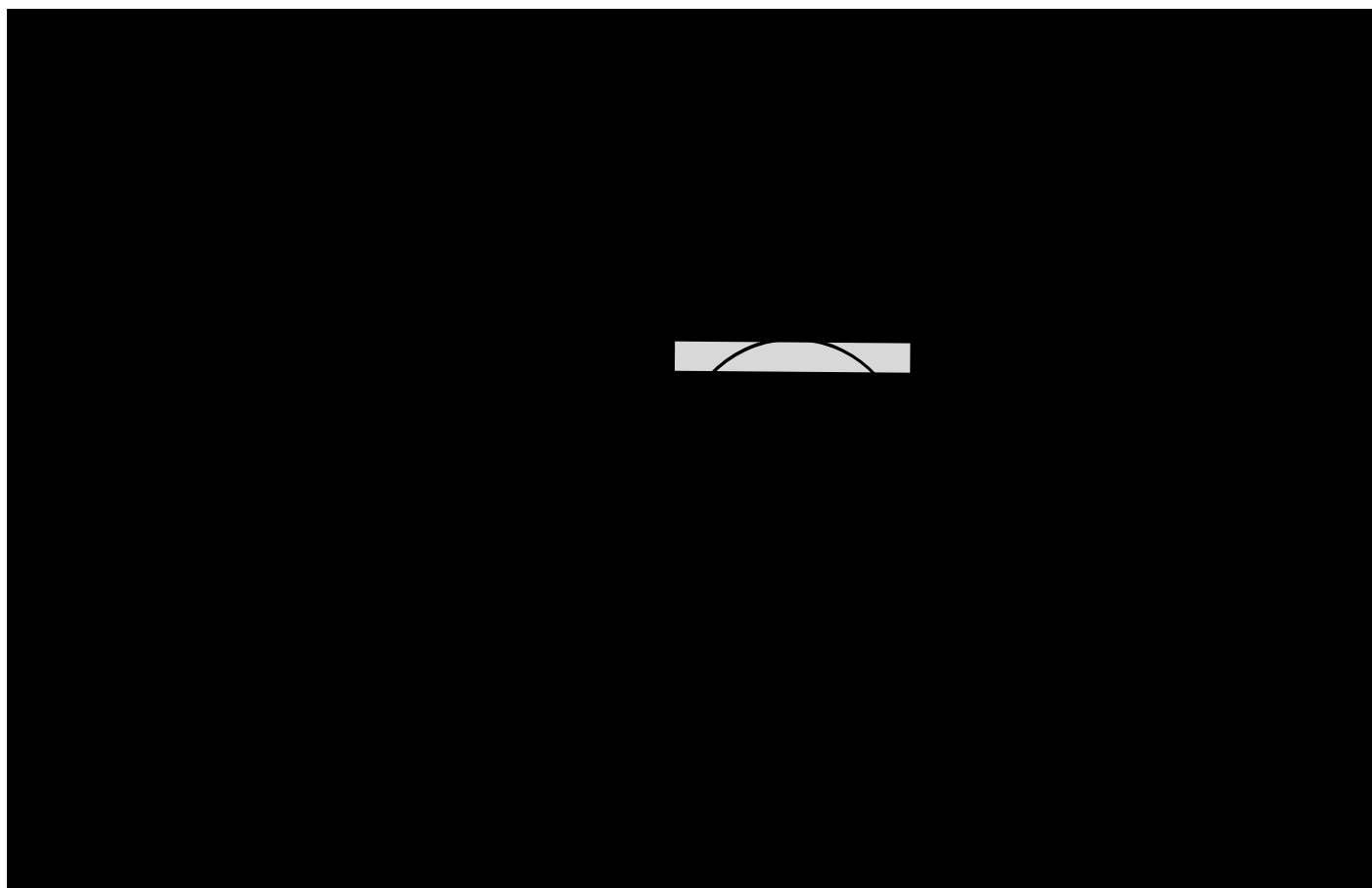


# Des transferts d'employés de CLSC aux GMF qui inquiètent

PUBLIÉ LE JEUDI 23 FÉVRIER 2017



Des transferts d'employés de CLSC aux GMF qui inquiètent

**Un grand changement s'amorce dans les CLSC. Ces jours-ci, plusieurs professionnels sont transférés vers les cliniques médicales qu'on appelle GMF (groupe de médecine familiale). Le but étant de rassembler, sous un même toit, une équipe interdisciplinaire. Les employés qui restent en CLSC craignent une surcharge de travail.**

Au total, 28 travailleurs sociaux quitteront leur bureau du CLSC pour pratiquer en GMF. Une vingtaine d'autres professionnels incluant 14 infirmières, des psychologues, des kinésologues notamment feront de même.

« Le problème, c'est qu'elles ne seront pas remplacées. Une personne dans une équipe de 20, ça parait », soutient la présidente du Syndicat du personnel infirmier, technique et professionnel du CSSS Memphrémagog, Annick Métivier.

Même son de cloche du côté de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux en Estrie (APTS). « Déjà on parle de surcharge de travail avant même que ces transferts soient commencés », indique Emmanuel Breton.

Le CIUSSS de l'Estrie-CHUS promet un suivi serré pour en évaluer les impacts. « C'est sûr que c'est une inquiétude qui est légitime parce que c'est un énorme changement. On ne vide pas les CLSC. On a laissé des gens en place pour ceux qui n'ont pas de médecin de famille ou que leur médecin n'est pas en GMF », explique la directrice des services professionnels adjointe au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Dr Suzanne Gosselin.

« S'il y a un manque de personnel, ce sont encore des gens qui vont venir amplifier, grossir la liste d'attente malheureusement », déplore le vice-président de la FSSS-CSN, Laurent-Paul Maheux.

Le travailleur social qui est transféré par exemple n'amènera pas avec lui tous ses patients : seulement ceux qui ont un médecin dans ce GMF. Les autres patients devront changer d'intervenant. « Il peut y avoir du transfert, une période de transition, mais il n'y aura pas d'arrêt de service », soutient Dre Gosselin du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

### **La fin des CLSC?**

Les syndicats voient dans tout ces changements, le début de la fin des CLSC. « On se demande pourquoi le gouvernement n'a pas investi dans les CLSC avec des incitatifs parce que la mission première des CLSC c'était ça, être près des gens », croit le représentant politique de l'APTS-Estrie, Emmanuel Breton.

Le transfert des employés est fait sur une base volontaire et ils ont droit à une période d'essai. Des ententes sont conclues entre les syndicats qui les représentent et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS pour un an.